

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 10  
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille seize, le vingt décembre**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac**

**Date de convocation : 08 décembre 2016**

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN –MONSEIGNE – PIASECKI MM. FEDIEU – FERCHAUD – GIRARD - LORIAUD – PLISSON- QUESSON

**Délibération N°2016-004-67: Mise en œuvre du plan de communication 2017 du phare de Cordouan**

*Vu le CGCT ;*

*Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;*

*Considérant l'intérêt de la communication pour l'image et la notoriété de phare ;*

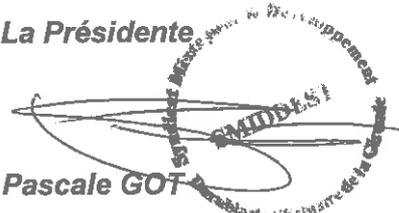
Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre un plan de communication « Cordouan » et de procéder pour cela aux commandes nécessaires, auprès des médias et prestataires choisis (graphistes, imprimeurs, transporteurs...), pour la mise en œuvre des actions, pour un montant maximum cumulé de 15 000 € TTC.

Article 2. de prélever les crédits nécessaires au budget annexe Cordouan 2017 ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016

**La Présidente**  
  
**Pascale GOT**  
Présidente du Comité Syndical de l'Estuaire de la Gironde